**JAURES et la violence ouvrière**

Mouvement social en 1906 : le puissant discours de Jean Jaurès

Au cœur d'un vaste mouvement social en 1906, Jean Jaurès député du Tarn s'opposait à Georges Clemenceau ministre de l’Intérieur qui fustigeait les violences ouvrières à la chambre des députés.

Monsieur le Ministre, la violence c’est chose grossière, palpable, saisissable chez les ouvriers : un geste de menace, il est vu, il est retenu. Une démarche d’intimidation est saisie, constatée, traînée devant les juges. Le propre de l’action ouvrière, dans ce conflit, lorsqu’elle s’exagère, lorsqu’elle s’exaspère, c’est de procéder, en effet, par la brutalité visible et saisissable des actes. Ah ?! Le patronat n’a pas besoin, lui, pour exercer une action violente, de gestes désordonnés et de paroles tumultueuses ?! Quelques hommes se rassemblent, à huis clos, dans la sécurité, dans l’intimité d’un conseil d’administration, et à quelques-uns, sans violence, sans gestes désordonnés, sans éclat de voix, comme des diplomates causant autour du tapis vert, ils décident que le salaire raisonnable sera refusé aux ouvriers ? ; ils décident que les ouvriers qui continueront la lutte seront exclus, seront chassés, seront désignés par des marques imperceptibles, mais connues des autres patrons, à l’universelle vindicte patronale. Cela ne fait pas de bruit ? ; c’est le travail meurtrier de la machine qui, dans son engrenage, dans ses laminoirs, dans ses courroies, a pris l’homme palpitant et criant ; la machine ne grince même pas et c’est en silence qu’elle le broie. [...]    
  
La même opposition, elle éclate dans la recherche des responsabilités. De même que l’acte de la violence ouvrière est brutal, il est facile au juge, avec quelques témoins, de le constater, de le frapper, de le punir ; et voilà pourquoi toute la période des grèves s’accompagne automatiquement de condamnations multipliées.   
  
Quand il s'agit de la responsabilité patronale - ah ! laissez-moi dire toute ma pensée, je n'accuse pas les juges, je n'accuse pas les enquêteurs, je n'accuse pas, parce que je n'ai pas pu pénétrer jusqu'au fond du problème, et je veux même dire ceci, c'est que quel que soit leur esprit d'équité, même s'ils avaient le courage de convenir que de grands patrons, que les ingénieurs des grands patrons peuvent être exactement comme des délinquants comme les ouvriers traînés par des charrettes devant les tribunaux correctionnels, même s'ils avaient ce courage, ils se trouveraient encore devant une difficulté plus grande, parce que les responsabilités du capital anonyme qui dirige, si elles sont évidentes dans l'ensemble, elles s'enveloppent dans le détail de complications, de subtilités d'évasion qui peuvent dérouter la justice. [...]   
Ainsi, tandis que l'acte de violence de l'ouvrier apparaît toujours, est toujours défini, toujours aisément frappé, la responsabilité profonde et meurtrière des grands patrons, des grands capitalistes, elle se dérobe, elle s'évanouit dans une sorte d'obscurité.

Jean Jaurès Député du Tarn   
Chambre des députés, séance du 19 juin 1906